PV du Conseil Municipal

Lundi 7 septembre 2026 – salle du conseil

à 18h30 - No 2026-07

	Lucie RISSE-MICHON, adjoint			
Présents	Michel GAUDÉ, adjoint	Adeline LE DOUARIN, adjoint	Julien BUGMANN, adjoint	
	Marie-Christine SCARBOLO	Fabienne VAILLEUX	David LOPES	Sylvain MENOT
	Laurence RISSE	Johnny ROULIN	Monika NETELENBOS	Laurence RISSE
Excusé(s)	Julien FOURNIER, Maire (Pouvoir à Lucie Risse-michon)	Benoît BOURGADE (Pouvoir à Marie-Christine SCARBOLO)	Gil TALON (Pouvoir à Michel GAUDÉ)	
Quorum	8			

Ordre du jour

0 Approbation du PV 2026-06 du 07 septembre 2026 2

1 Urbanisme 2

1.1 Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits 2

1.2 Convention Département de l'Ain pour l'aménagement de coussins lyonnais chemin levé RD15c 2

2 Travaux 2

2.1 Point sur les travaux et projets en cours 2

3 Finance 2

3.1 Subvention exceptionnelle 2

3.2 Demande de subvention FEDER 3

3.3 Convention d'utilisation de la piscine municipale 3

4 Scolaire 4

5 Aménagement du territoire 4

6 Commission Communales 5

7 Conseil & Commissions Communautaires 5

8 Divers 6

0 Approbation du PV 2026-06 du 07 septembre 2026

Le PV est approuvé à l'unanimité.

1 Urbanisme

1.1 Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits

DATE RECEPTION	DOSSIER	DEMANDEUR	OBJET	DECISION	Date de décision
12/06/2026	DP26B0014	HABINNOVA	Installation panneaux photovoltaïques	ACCORD TACITE	12/07/2026
24/06/2026	DP26B0015	MARQVERSEN Ole	Ravalement de façade avec modification couleur	ACCORD TACITE	03/08/2026
06/07/2026	DP26B0017	BETHMANN Olivier	Division parcellaire	ARRETE FAVORABLE	30/07/2026
23/07/2026	DP26B0018	LABEL CONFORT	Installation de 18 panneaux photovoltaïques	ACCORD TACITE	23/08/2026
27/07/2026	DP26B0019	DA SILVA PENETRO Pedro Miguel	Abri de jardin + remplacement haie par palissade	ARRETE	27/08/2026
30/07/2026	DP26B0020	ASVGS FOOT	Installation conteneur de stockage	ACCORD TACITE	30/08/2026

1.2 Convention Département de l'Ain pour l'aménagement de coussins lyonnais chemin levé RD15c

La convention proposée par le Département précise les engagements respectifs des deux collectivités vis-à-vis du projet d'aménagement de coussins lyonnais, Hameau du Chemin Levé le long de la RD15C.

Elle définit les conditions administratives, techniques et financières de réalisation des travaux d'aménagement modérateurs de vitesse et de sécurisation des usagers de la route Départementale RD 15C.

Le conseil accepte à l'unanimité :

- La convention proposée par le département concernant l'aménagement sécuritaire au Hameau Chemin Levé, le long de la route Départementale RD 15c.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

2 Travaux

2.1 Point sur les travaux et projets en cours

Marquage routier : l'entreprise Markosol est intervenue fin août pour rafraichir les marquages notamment à l'école.

Une nouvelle norme entre en vigueur en 2027 obligeant un dégagement de minimum 5 mètre à droite et gauche des passages piétons. De ce fait, 2 places ont dû être condamnées devant l'école. Les parents sont sensibilisés et attentifs lors des déplacements devant l'école.

Une seconde intervention sera planifiée ces prochains mois pour les places réservées à la mairie et quelques passages piétons.

3 Finance

3.1 Subvention exceptionnelle

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appellent les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Sauverny tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.
Monsieur le Maire propose de soutenir les communes impactées en faisant un don de1 000€ à l'Association des maires de France (AMF Aides sinistrés), à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Le conseil accepte à l'unanimité de :

- Soutenir financièrement à hauteur de 1'000 €
- D'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

La mairie participera également à la plantation des nouveaux arbres sinistrés par les incendies. Il est envisagé de planter le même nombre d'arbres à Sauverny.

3.2 Demande de subvention FEDER

Le projet de la commune concernant la végétalisation de la cour d'école fera l'objet de demandes de subvention.

M. le maire souhaite solliciter l'appui financier de la Région AURA dans le cadre du Programme FEDER-FSE+ Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant HT
Devis Honoraire	2 745	Demande de Subvention DETR	20	107 800
Devis Etude AVP	10 700	Demande de Subvention FEDER	40	215 668
Devis Etudes Géotechniques + informations complémentaires	6 210	Demande de Subvention au Département	15	80 900
Devis Maitrise d'œuvre	29 155	Autofinancement de la commune	25	134 802
Devis AVP Aménagement	490 360			
TOTAL	539 170	TOTAL		539 170

Le conseil approuve à l'unanimité le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

3.3 Convention d'utilisation de la piscine municipale

Les élèves de l'école Jacques JANIER fréquentent la piscine municipale de Gex. La délibération du 7 juillet 2014 précise que le financement des séances et la prise en charge par le budget communal.

La convention annexée fixe les règles d'accueil et de fonctionnement des activités scolaires de la natation au sein de la piscine municipale de Gex et précise les engagements de la ville de Gex, et des utilisateurs.

Les tarifs à la date de la signature de la convention sont de :

- 54€/séance pour un groupe classe sans Maitre-Nageur Sauveteur
- 79 €/séance pour un groupe classe avec Maitre-Nageur Sauveteur.

Cette convention est conclue pour la période du 07.09.2026 au 04.07.2027.
Le conseil accepte à l'unanimité la nouvelle convention proposée, et d'autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

4 Scolaire

Madame L. Risse-michon était présente pendant la rentrée scolaire ce mardi 1er septembre. Cette nouvelle rentrée c'est bien passée avec peu de pleurs. 14 enfants ont intégré l'école en petites sections, ils étaient 29 à la rentrée 2024.

Compte tenu des effectifs des classes de maternelle, l'inspecteur a détaché une enseignante en renfort jusqu'aux vacances d'octobre.

149 élèves répartis en 5 classes composées de la manière suivante :

- 1 classe de PS-GS à 31 élèves avec Madame Gervais et Madame Corsat
- 1 classe de MS-GS à 32 élèves avec Madame Cleyet et Madame Corsat
- 1 classe de CP-CE1 à 27 élèves avec Madame Desigaux
- 1 classe de CE1-CE2 à 27 élèves avec Madame Chassagne
- 1 classe de CM1-CM2 à 32 élèves avec Madame Corsat et Monsieur Pollier
- ATSEMs : Madame Françoise Buathier et Madame Agnès Rigaud
- AESH : Monsieur. Guillaume Perez (AESH : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap)
- Professeur de musique : Monsieur Eric Digaud (présent les lundis)

Horaires de l'école : 8h30 – 16h15
Cantine : 11h45 – 13h20
Périscolaire : matin : 7h30 à 8h30 et 16h15 à 18h30

Le sou des écoles a organisé un petit déjeuner d'accueil pour les élèves et les parents, moment convivial apprécié de tous.

Un nouveau logiciel a été déployé durant l'été pour la gestion du périscolaire et de la cantine.

Une nouvelle animatrice a été recruté pour renforcer les équipes en place.

Un courrier sera adressé à tous les parents pour expliquer la situation des effectifs et demander des justificatifs de domicile.

Certains travaux demandés par l'équipe enseignante et ont été réalisés durant l'été. Le matériel pédagogique commandé par les enseignants est financé par la mairie.

5 Aménagement du territoire

Le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune.

Le Plan Communal de Sauvegarde a pour objectifs :
De doter la commune d'un outil opérationnel de gestion des risques majeurs,
D'identifier les risques majeurs,
D'acter des organisations à mettre en œuvre afin d'assurer la protection des biens et des personnes.

Ce PCS est composé de la présentation des risques, des moyens d'alerte et de l'organisation du poste communal de commandement qui devront être tenus à jour.

Le conseil valide à l'unanimité le principe de fonctionnement du Plan Communal de Sauvegarde et d'autorise Monsieur le Maire à signer tout acte, documents et pièces relatives à la mise en œuvre du PCS.

Il est également rappelé à chacun de prendre connaissance de son rôle en cas de besoin. Par ailleurs, Monsieur le Maire souhaite organiser un exercice conjointement avec Versonnex courant 2027.

6 Commission Communales

Embellissement :
La commission s'est réunie en juillet pour échanger sur les projets qui pourraient être réalisés pour embellir le village.

- Décorations Noël :
 Grand renne pour le rond-point.
 Deux packs lumineux pour accrocher sur les candélabres. Ils seront placés en priorités aux Genévriers.

- Décoration octobre rose :
 Une décoration faite maison viendra orner nos lavoirs à partir du 1er octobre.

Commission scolaire et périscolaire :
La commission s'est réunie début juillet pour fixer les objectifs :
Avoir un rôle dans la relation école-familles (communications, fluidité, etc., ...)
Réfléchir aux possibles aménagements intérieurs de l'école (casiers, self, etc.)
Accompagnement dans le projet de végétalisation de la cour d'école
Renforcer le lien avec l'association du sou des écoles
Quelques actions à prévoir : visite de l'école, achat de matériel pour les classes (dictionnaires...), suivi de l'accueil à la cantine, etc.

Commission vie associative et animations culturelles :
L'objectif est de soutenir les associations et de proposer des évènements.
Le banquet républicain organisé en juillet à rassemblé plus de 80 participants. La mairie remercie Versonnex pour leur participation à cet évènement.

On dénombre11 associations sur la commune : ASVGS Foot, Ma Bulle rose, Sports et loisirs, Country spirit, Terre des danses du pays de Gex, Sou des écoles, ASVGS cross, Bibliothèque de Sauverny, L'heure bleue, Tennis club de Sauverny, Amicale des pompiers.

Le mardi 29 septembre à 18h30, la commission organisera une réunion avec tous les présidents ou un représentant de chaque association pour leur exposer notre proposition d'accompagnement, recenser leurs besoins et leurs attentes. Cela permettra également un échange entre toutes les associations.

7 Conseil & Commissions Communautaires

Commission aménagement – économie :
Mardi 10 septembre la commission a présenté les modifications allégées du PLUiH et fait le point sur sa révision générale, en rappelant les outils de maîtrise du développement communal et la prochaine reprise des COPIL.

Rappel de la définition du Périmètre d'étude : il permet de statuer et geler les permis de construire sur une zone de la commune et un engagement à réaliser des études dans les 2 ans. Le périmètre d'étude à une durée de 10 ans. Cela permet de maîtriser le développement de la commune.

Concernant la révision générale du PLUiH, 4 webinaires seront mis en ligne :
Qu'est-ce qu'un PLUiH
Diagnostic du PLUiH
Projet d'Aménagement et de Développement (PADD)
Concertation

Un guide explicatif sera remis aux communes en complément des webinaires.

Reprise des comités de pilotage (COPIL) - groupe de personnes chargé de suivre, orienter et prendre les décisions importantes concernant un projet. Ouvert au Maire et à une personne désignée par le Maire.

Commission cadre de vie :
Lors de la commission il a été rappelé que Pays de Agglo est composée de 27 communes et 115 471 habitants (+ 2% depuis 2023). Cette densité de population entraîne des tensions dans le domaine foncier, la gestion de l'eau et les infrastructures publiques.

Les principaux objectifs sont de réduire la quantité de déchets, favoriser le réemploi, augmenter le recyclage, optimiser les collectes, réduire l'enfouissement et limiter l'incinération tout en favorisant la valorisation énergétique lorsque cela est nécessaire.

Le SIVALOR intervient principalement dans le traitement et la valorisation des déchets sur un territoire de 434 466 habitants et 146 communes de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il intervient notamment dans la valorisation énergétique, le transfert des déchets, la collecte et le tri, la valorisation des matières et des déchets organiques, ainsi que la prévention et la sensibilisation.

Le territoire a produit 67 833 tonnes de déchets ménagers et assimilés. La quantité de déchets par habitant a diminué de 2 %.

Il est rappelé que M. le maire dispose d'un pouvoir de police générale, notamment en matière de salubrité publique.

8 Divers

Les toilettes extérieurs femmes à la salle des fêtes ont à nouveaux été dégradés ce weekend.

Les descentes d'eaux qui ont été volées courant l'été seront remplacées courant septembre.

Agenda :

- 19 septembre de 9h à 11h30 : World Cleanup Day
- 3 octobre : Sauverfest : fête de la bière organisée par l'ASVGS Foot de 17h à 23h
- 10 octobre : Bougeons avec Ma Bulle Rose
- 11 novembre : Cérémonie du 11 novembre
- 14 novembre : Bal des pompiers
- 16 décembre : Marché d'hiver avec un espace créateurs. Tout contact est bienvenu.

Séance levée à 19h30, prochain conseil municipal le 5 octobre 2026 à 18h30.

Le 1er adjoint
Lucie Risse-michon

La Secrétaire de séance
Fabienne Vailleux